

UN RIEN VAUT MIEUX QUE DEUX TU L'AURAS



La Confédération

**Un RIEN vaut mieux
que deux tu l'auras**

SALAIRES : FO et SNFOCOS militent pour le respect, pas pour l'aumône...

Le 24 janvier dernier lors de la RPN « salaires » qui se tenait enfin, le Directeur de l'UCANSS annonçait que le gouvernement concédait à lâcher 0.1% de plus sur notre RMPP, la faisant passer de 1,6 à 1,7% pour 2017.

M. MALRIC proposait ensuite sur cette base une augmentation de 0,4 % puis, dernier mot, de **0,5% de la valeur du point** (donc à tout le personnel) au 1^{er} mai 2017.

Or là où l'absence d'augmentation de la valeur du point depuis 6 ans justifierait un refus de cette misérable aumône, c'est, au contraire, ce qui semble justifier la signature de syndicats qui s'autoproclament « réformistes ».

Le SNFOCOS milite depuis toujours **contre l'individualisation** des salaires et défend **l'augmentation générale de la valeur du point** applicable à toutes les catégories de personnel, nous devons aussi militer pour la valeur essentielle qu'est le **respect**, celui du **personnel** et plus largement celui de **l'Institution**.

Alors bien sûr on nous reprochera de camper sur nos positions.

Mais chacun n'est-il pas dans cette affaire conforme à ses positions ? En **adhérant à la politique libérale d'austérité** (pacte de responsabilité, Loi travail ...) d'une part, en **signant les COG** de nos organismes d'autre part, ces syndicats qui confondent « réforme » et « régression » peuvent bien aujourd'hui accepter les miettes budgétaires restantes pour le personnel de la sécurité sociale suite à cette politique désastreuse.

N'oublions pas non plus le contexte qui éclaire notre position. Cette mesure indigente est à rapprocher en effet des **411 millions d'euros d'économie sur les frais de gestion** prévus dans le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2017, soit 1,7 Mds d'€ sur la durée d'une COG. Il est donc important pour FO-SNFOCOS de rappeler ses revendications pour la sauvegarde la sécurité sociale et de son personnel :

- Contre les dérives des Lois successives de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) visant le démantèlement de la sécurité sociale
- Contre l'application aveugle des COG qui nuisent tant aux usagers qu'aux salariés
- Contre les lettres de cadrage ministérielles imposant la RMPP comme base limitative et dans une proportion insignifiante
- Contre la classification 2004 qui n'arrive même plus à servir des points de compétence tous les 5 ans en moyenne.
- Pour un rattrapage de la Valeur du Point à +7%

Alors nous laissons à ceux qui soutiennent cette politique d'austérité suicidaire le soin de signer cet accord qui permettra de voir votre fiche de paie bondir de quelques maigres euros.

Nous, nous restons fidèles à nos revendications et nos valeurs.

SOMMAIRE

Page 1

Un RIEN vaut mieux que deux tu l'auras

Page 2

Soumission à commentaires du 2^{ème} thème de la plateforme revendicative du SNFOCOS Rencontre des Cadres SNFOCOS des Régions Bretagne et Pays de la Loire

Pages 3 et 4

A Paris, au cœur des Caisses d'allocations familiales : article du Figaro

Pages 4 et 5

Malaise au RSI – Délits d'entrave ?

Page 5

URSSAF : un inspecteur du recouvrement obtient justice

Page 6

Journée de grève et de manifestations le 7 mars

SOUSSION A COMMENTAIRES DU 2EME THEME DE LA PLATEFORME REVENDICATIVE DU SNFOCOS :

CONCILIER VIE PERSONNELLE ET VIE PROFESSIONNELLE

Pour un réel respect du temps de travail

Le constat de la détérioration des conditions de travail est indéniable.

La charge de travail doit être objectivement évaluée y compris en y intégrant les temps de déplacement, notamment dans le cadre des restructurations.

Le forfait jours doit être strictement limité et validé par un protocole d'accord.

L'écèlement des heures ne doit pas être accepté et doit faire l'objet de compensations librement négociées.

Toute heure travaillée doit être rémunérée ou récupérée.

La possibilité de télétravailler doit être strictement encadrée.

Pour une réduction du temps de travail

La réduction du temps de travail et son libre aménagement doivent s'appliquer aux cadres.

Pour un droit à la déconnexion

Ce droit collectif à la déconnexion doit être reconnu et doit être mis en œuvre.

Ce ne doit pas être un devoir individuel.

Pour un droit au bien-être

Mise en place d'un diagnostic individuel : bilan de vie sociale, vie professionnelle et vie familiale.

[Cliquer ici pour participer à la 2ème phase de commentaires de notre plateforme](#)

RENCONTRE DES CADRES SNFOCOS DES REGIONS BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE LE 19 JANVIER DERNIER A L'UD FO DE RENNES

En présence de leur Secrétaire Général, Alain GAUTRON et du Secrétaire National en charge de l'encadrement, Jean-Philippe BOUREL.



Cette première rencontre a permis d'échanger sur la situation et l'évolution des métiers de l'Encadrement dans la branche Recouvrement, notamment dans un contexte de mutualisations géographiques et fonctionnelles à marche forcée, y compris entre nos régions dont les périmètres restent constants.

Des problématiques communes ont ainsi été ciblées, en phase avec la plateforme revendicative des Cadres du SNFOCOS en cours de diffusion telles que :

- le temps de travail : temps de déplacement, écèlement horaire...
- l'encadrement à distance et le télétravail des Cadres
- la non adéquation entre le statut du Cadre et les missions confiées
- la discrimination entre les hommes et les femmes du point de vue notamment des parcours professionnels des Inspecteurs
- la formation des Cadres



Afin de poursuivre la mise en œuvre d'actions communes nécessaires à la défense des intérêts des cadres de nos régions, une prochaine date de travail a été fixée au jeudi 5 octobre 2017 à Rennes.

A PARIS, AU CŒUR DES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES

[\(article du Figaro du 8 février 2017 – Etienne Jacob\)](#)

Le Figaro a rencontré allocataires et salariés de la branche «Famille» de la Sécurité sociale, confrontée quotidiennement aux files d'attentes interminables, aux incivilités et à la fracture numérique.

Il n'est pas onze heures ce matin que la file d'attente s'allonge déjà dans cette Caisse d'allocations familiales du XVIII^e arrondissement de Paris. Venus se renseigner sur leurs droits, remplir des formalités administratives, ou même réclamer leurs prestations, les allocataires patientent, et s'impatientent. Accueillis par des vigiles et des agents munis de plannings, ils sont redirigés à l'intérieur en cas de rendez-vous. S'ils n'en ont pas pris, ils sont sommés de rester dehors, en attendant qu'un ordinateur se libère pour faire leur demande.

Tensions

À l'extérieur ce lundi, Sarah* s'impatiente. Cette jeune femme en grande précarité perçoit le revenu de solidarité active (RSA) depuis un an. Aujourd'hui, elle est venue apporter des papiers afin de le renouveler pour trois mois. «C'est tout le temps la même histoire, ici. J'attends une, voire deux heures, rien que pour de simples entretiens ou déclarations. Du coup, mes papiers prennent du retard, c'est très embêtant», déplore-t-elle.

Un peu plus loin dans la file, Kevin*, ancien sans-abri, critique l'organisation de la CAF. «Il manque à chaque fois un papier! Je suis en galère depuis des mois, des années, et ils ne font rien. On se demande si ce n'est pas fait exprès de voir nos demandes rester muettes.»

Farid*, de son côté, nuance. Il salue «les efforts que font les salariés» pour l'accueillir, mais a plusieurs fois constaté «des débordements» de la part du public. «Les gens sont impatients. Pour eux, les employés représentent l'État. Ils ont le sentiment d'être face à des ennemis. Il arrive que le ton monte ici.»

À quelques kilomètres de là, dans une autre CAF du XIX^e arrondissement de la capitale, le ton monte vraiment.

À l'intérieur, la file d'attente est interminable, et peu la respectent. Les vigiles à l'entrée haussent la voix, certains crient, comme dépassés par les événements. Les allocataires se ruent sur eux, papiers en main, bien décidés à accéder rapidement aux guichets. Car ici,

l'accueil sur rendez-vous n'a pas encore été mis en place. Et comme la file n'avance pas, les insultes fusent.

Une situation classique, selon Bruno Gasparini, cadre fonction support dans une CAF à Marseille et secrétaire national du Syndicat national Force ouvrière des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS).

«On est confronté à des clients désespérés, en grande difficulté, et les actes d'incivilité sont très fréquents: crachats sur une vitre, insultes. Il y a, certes rarement, des cas graves. Mais on a déjà vu un allocataire sortir un couteau et menacer un agent, un autre tenter de s'immoler. Récemment, un homme a jeté un écran d'ordinateur sur un employé», détaille-t-il.

Au total, 5016 incivilités ont été recensées par la CAF de janvier à septembre 2016, contre 4648 sur toute l'année 2015. Ces actes auraient pour conséquence «la montée de l'absentéisme chez les salariés», estime Bruno Gasparini. «Il s'agit d'absences courtes mais elles symbolisent la pénibilité de notre travail», précise-t-il.

Rencontré par Le Figaro, le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Daniel Lenoir, rappelle que le taux d'absentéisme national était de 5,1% en 2016 (contre 7,85% dans toute la fonction publique territoriale, selon une étude de l'Association des DRH des grandes collectivités locales).

Coupes budgétaires

Pour Bruno Gasparini, ces différents soucis sont dus aux «restrictions budgétaires» imposées par l'État. Mais aussi aux axes de développements de la CAF, définis par des conventions d'objectifs et de gestion (COG), signées entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). «Le personnel a été réduit d'environ 15% en dix ans», assure-t-il. Le syndicaliste pointe également du doigt un phénomène de «mutualisation» des caisses qui générerait une attente plus longue. Aussi, face à ce manque de moyens, le personnel deviendrait moins efficace pour répondre aux demandes. Le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) réfute cette accusation. Selon lui, le délai moyen de traitement était, fin décembre 2016, de 4,9 jours contre 8,8 jours en 2013.

Autre élément, l'informatique. Avec plus 2000 points d'accès numériques, la CAF et ses partenaires misent au maximum sur l'accès en ligne. Sur le site officiel, il est possible de faire tout type de demande d'allocation, du RSA à la prime d'activité. Dans chaque établissement, des bornes informatiques sont installées. «C'est une bonne chose, mais d'un côté, ça a éloigné les salariés du public. D'autant que de nombreuses personnes ne sont vraiment pas à l'aise avec l'outil informatique. Cela fait perdre énormément de temps et ça décourage certaines personnes qui renoncent à leurs droits», regrette Bruno Gasparini.

Mais la CAF l'assume, environ un tiers du public est débutant en informatique et 15 à 20% nécessitent un accompagnement poussé. Dans la totalité des

établissements, des salariés sont présents pour aider et conseiller. «On les accompagne, on les informe mais on ne fait pas à leur place», explique Yakara, médiatrice sociale à Saint-Denis. Dans cette CAF d'Ile-de-France, une médiathèque a été créée afin de former les personnes dans le besoin. «Nous avons des contraintes budgétaires indiscutables et la dématérialisation nous permet de faire des économies considérables. Mais c'est aussi une demande de nos clients», résume Tahar Belmounès, directeur général. Pour autant, le SNFOCOS estime qu'une demande de RSA via un ordinateur prend aujourd'hui encore environ 45 minutes.

*Ces prénoms ont été changés

MALAISE AU RSI - DELITS D'ENTRAVE ?

Avec les externalisations, la sous-traitance généralisée, les projets techniques dont l'intérêt n'a pas été vérifié et qui engloutissent des dizaines de millions d'euros, nous sommes maintenant convaincus que le RSI est en train d'être tué à petit feu.

QUELLES CONSEQUENCES HUMAINES ?

L'installation de logiciels « NEXTHINK » agissant comme une vidéo surveillance ne peut qu'augmenter l'incompréhension, le malaise, le désarroi et aboutir à la **fragilisation psychologique des agents**.

Insensiblement, les travaux présentant le plus d'intérêt sont confiés à des prestataires; les internes se retrouvent placardisés. Oh ! bien sûr, on ne licencie pas. Mais les agents sont insidieusement maltraités. Ils ont le sentiment d'être abandonnés, méprisés par leurs Directions qui, pour certaines, sont un bon exemple de management par la peur. Et, nous le savons tous, ce malaise, cette réalité du « **BORE-OUT** » peuvent avoir des effets désastreux. **L'augmentation des demandes de rendez-vous chez le médecin du travail n'est-elle pas le signe avant-coureur d'événements plus graves ?**

Pour toute réponse, l'employeur propose l'attribution d'une prime uniforme de 100€ bruts pour les salariés cadres et non cadres. **Pourquoi une telle aumône ?**

QUELQUES EXEMPLES DE DYSFONCTIONNEMENTS, DE DEF AUT DE MANAGEMENT, DE MEPRIS DES SALARIES ET DES ELUS :

EXTERNALISATION DE LA MESSAGERIE

L'employeur a annoncé que la messagerie serait externalisée dès le mois de mars 2017 via un cloud à Microsoft. Comment peut-on externaliser des mails contenant des données

confidentielles, personnelles et stratégiques sans impliquer les représentants du personnel et les Directions ?

Le SNFOCOS demande :

- l'arrêt immédiat de cette externalisation ;
- la production d'une note d'opportunité ;
- la réalisation avec les Directions d'un dossier de risques ;
- la production des déclarations CNIL ;
- la présentation du projet devant les IRP pour information/consultation.

Pourquoi ce manque de professionnalisme ?

EXTERNALISATION DU SERVICE RESEAU

Dès le 22 décembre 2016 le SNFOCOS a alerté sur les dangers de ce projet, sur le manque d'information des salariés et la **consultation des IRP**.

Nous avons appris le 31 janvier 2017 que cette externalisation du service réseau était abandonnée. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

NEXTHINK

L'employeur a indiqué que cet outil informatique « inoffensif » de contrôle de l'activité des agents a été déployé sur 1500 postes à compter du 2ème trimestre 2015, et été désinstallé en novembre 2016. La DSI a acheté 8500 licences pour un montant de **248 829,01 €** :

- comment ces opérations ont-elles été rendues possibles ?
- pourquoi une expression des besoins n'a-t-elle pas été élaborée ? Y aurait-il quelque chose à cacher ?
- qui a pris la responsabilité de cette décision ? Qui a commandé ces licences et ordonné leur paiement ? Le tout en catimini.
- ces pratiques surprenantes ne sont-elles pas liées à l'organisation même de la CN RSI ?

Pendant cette longue période secrète de collecte des données, **le respect de la vie privée des salariés a été bafoué et les IRP ont été ignorés :**

- qui peut nous assurer qu'il n'y a pas eu utilisation et/ou vente de données personnelles des agents ? Seule une expertise extérieure pourra le dire.
- le SNFOCOS a donc demandé un audit, indépendant de la DG, de la DGA, des RH et de la DSI.

FUSION DES BASES (DEUX CAISSES)

Ce projet de fusion de deux bases a coûté plusieurs millions d'euros en prestations externes. Avec le coût des ETP internes, la facture devient vertigineuse.

Ces dépenses étaient-elles justifiées ?

Ce projet était-il utile pour le RSI ?

GED/GDT - ALFRESCO

Le remplacement de la GED/GDT par ALFRESCO afin de faire des économies présumées sur les licences FILENET a été effectué sans évaluation des besoins du RSI. Résultat : beaucoup de temps et d'argent perdus et retour à la case départ.

Pourquoi ce gâchis ?

CONTROLE AUTOMATISE DE L'ACTIVITE DES SALARIES

Un système d'enregistrement des données, avec attribution à chaque agent d'un code différent, permet à l'employeur de savoir pour chaque journée le nom du salarié qui est entré dans les locaux et l'heure précise d'entrée. Ce moyen de contrôle nécessite, d'une part, une déclaration à la CNIL, d'autre part, l'information/consultation des IRP.

Le SNFOCOS a demandé que :

- les salariés soient informés ;
- **les IRP consultés ;**
- la déclaration CNIL produite.

Le RSI devient peu à peu une coquille vide.

Il est temps que nous réagissions tous ensemble pour refuser cette fatalité.

« IL N'Y A NI RICHESSE NI FORCE QUE D'HOMMES »

Jean Bodin

Brahim BOUZID, Délégué Syndical SNFOCOS

AGENDA

23 février

INC Convention
d'objectifs et de
gestion de
l'UCANSS 2017-
2020

7 mars

Bureau National

8 mars

CPP SNFOCOS
ACERC

21 mars

CPP SNFOCOS
Encadrement

CPP SNFOCOS
Retraités

URSSAF : UN INSPECTEUR DU RECOUVREMENT OBTIENT JUSTICE

Selon les informations de France Bleue Vaucluse du 23 janvier 2017, François MARIANI, ex président de la CCI du Vaucluse a été condamné à verser à Monsieur Philippe PASCAL, inspecteur du recouvrement, la somme 1500E.

Pour mémoire, Monsieur MARIANI qui avait estimé que l'inspecteur "avait porté atteinte à son innocence", avait porté plainte contre M. Philippe Pascal, inspecteur référent travail illégal.

La justice a classé sans suite 2 plaintes sur 3 au motif que : "le fonctionnaire accomplissait sa mission en ouvrant une procédure de travail illégal".

Le SNFOCOS, ainsi que d'autres organisations syndicales ont toujours apporté leur soutien à cet inspecteur (voir les précédentes Lettre de la Michodière).

En ce sens une délégation CGT et FO de l'URSSAF RHÔNE-ALPES s'était rendue à AVIGNON pour manifester son soutien à notre collègue, devant l'URSSAF locale.

La 3ème plainte sera jugée le 08 mars 2017. Nous souhaitons qu'elle soit également classée.

Nous rappelons notre soutien à M. Philippe PASCAL, et nous demandons à l'ACOSS et à l'URSSAF locale de continuer à le soutenir et à prendre en charge sa défense.

Cet inspecteur qui se retrouve victime d'un acharnement de la part d'un cotisant, depuis plusieurs années, en raison de l'exercice de son métier, doit obtenir une juste réparation pour les préjudices qu'il a subi.

Patrick SCHUSTER, Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente des ACERC

JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATIONS LE 7 MARS



NON A LA CASSE DE LA SÉCU - NON A LA CASSE DES HÔPITAUX TOUS EN GRÈVE LE 7 MARS

Depuis quelques semaines, comme chaque année, il y a une épidémie de grippe. Mais notre système de santé ne peut plus prendre en charge les malades atteints par la grippe. A tel point que Madame TOURAINE demande aux hôpitaux de reporter certaines opérations pour libérer des lits.

Aux urgences, les malades en attente d'être examinés, sont parqués dans les couloirs sur des brancards faute de personnel et de lits disponibles !

Cette situation n'est pas le produit de la fatalité. C'est le résultat des mesures d'austérité découlant du pacte de responsabilité et des lois de financement de la Sécurité Sociale qui ont conduit à la suppression de milliers de lits dans les hôpitaux et de milliers de postes d'agents hospitaliers, à la limitation du nombre de médecins, à la fermeture de services et d'établissements hospitaliers.

Après cela, Madame TOURAINE peut se vanter d'avoir supprimé le déficit de la Sécurité Sociale !

Elle prétend organiser la fusion de 850 hôpitaux publics dans 150 Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT) public/privé, avec une mobilité tous azimuts des personnels soignants. Ces GHT entraîneraient la suppression de 22 000 postes et de 16 000 Lits.

Le 7 mars, les Fédérations de la Santé CGT, FO et SUD appellent les personnels hospitaliers de toute la France à la grève et à manifester à Paris chez TOURAINE. Les employés et cadres de la Sécu, dont le travail est de permettre aux assurés sociaux de se soigner, seront là.

Personne ne peut accepter la casse des hôpitaux, de même que celle de la Sécu.

A LA SÉCURITÉ SOCIALE, DANS NOS ORGANISMES MADAME TOURAINE APPLIQUE LES MEMES MESURES D'AUSTÉRITÉ

Aucune augmentation de la valeur du point depuis 2010, réduction d'effectifs, restructurations, mutualisations, fermetures de centres, mobilité... pour le personnel, retard dans les remboursements des assurés sociaux et l'étude des droits, remise en cause de la proximité, des heures d'attente à l'accueil pour les assurés et les allocataires.

Dans tous les organismes, le personnel est confronté à une situation extrêmement dégradée, au blocage des salaires et de plus, dans le programme de négociation de l'UCANSS, pour toutes les catégories de personnel, toute avancée collective en matière de classification est reportée.

Et dans ce contexte, le COMEX/UCANSS voudrait supprimer le protocole d'accord conventionnel qui protège depuis 2006 les employés et cadres de la mobilité forcée et des licenciements économiques individuels.

En effet le COMEX/UCANSS n'a pas prévu dans son programme de négociations 2017/2019 la reconduction du protocole de garanties conventionnelles qui arrive à terme fin 2018.

La raison invoquée par le directeur de l'UCANSS est le manque de visibilité des Caisses Nationales dans l'organisation du Régime Général de Sécurité Sociale pour les prochaines Conventions d'Objectifs et de Gestion !

En clair, le Ministère veut avoir les mains libres pour s'attaquer au personnel de la Sécurité Sociale.

Ils ne veulent plus garantir qu'il n'y aura pas de mobilité forcée et de licenciements économiques individuels.

C'est pourquoi, la Section Fédérale FO des Organismes Sociaux et le SNFOCOS appellent l'ensemble des employés et cadres de la Sécurité Sociale à la grève le 7 mars :

Pour la défense du droit à la santé. Pour la défense de la Sécu et de l'hôpital public.

**Pour nos salaires, nos emplois
Pour maintenir nos garanties conventionnelles**



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RESEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS
SONT SUR [FLICKR](#)